



Boîte à outils : Élargir l'accès aux contraceptifs injectables dans les pharmacies



Foire aux questions



Que disent les politiques nationales sur l'administration de contraceptifs injectables dans les pharmacies ?

D'une manière générale, la fourniture de services médicaux par les pharmaciens – ce qui comprendrait la fourniture d'injections – est interdite dans de nombreuses politiques nationales.



Qu'est-ce que le partage des tâches et pourquoi est-il important pour les pharmaciens ?

Selon les directives publiées par l'OMS en 2017, le partage des tâches implique d'augmenter le nombre d'agents de santé capables de fournir des services appropriés. Ce concept met l'accent sur l'exécution de l'ensemble de la tâche clinique, ou des éléments clés de celle-ci, par divers cadres d'agents de santé. Les tâches ne sont pas retirées à un cadre pour être confiées à un autre ; il s'agit plutôt de donner à d'autres cadres la capacité d'assumer des tâches déterminées. Selon les directives de l'OMS en ce qui concerne le partage des tâches, l'administration de contraceptifs injectables entre dans le champ de compétence typique des pharmaciens et ne nécessite qu'une formation supplémentaire minimale. Les pharmaciens, s'ils en avaient la possibilité, pourraient contribuer à élargir l'accès aux contraceptifs injectables et répondre à un besoin important des femmes et de leur famille.



Pourquoi est-il important d'étendre l'administration de contraceptifs injectables aux pharmacies ?

De nombreux pays se sont engagés dans le cadre du programme PF2020, dont l'objectif global est d'atteindre 120 millions de femmes supplémentaires dans le monde avec des services de planification familiale d'ici 2020. Dans les 69 pays ciblés par la PF2020, 22 % des femmes mariées en âge de procréer ont un besoin non satisfait de méthodes modernes de contraception. La méthode la plus courante dans 28 des 69 pays de la PF2020 est celle des injectables (PF2020 2016), ce qui suggère que les injectables sont souvent un choix courant pour les femmes qui y ont accès.

Les établissements du secteur public constituent une source de moins en moins recommandée pour se procurer des contraceptifs en raison de la distance, des longs temps d'attente, des ruptures de stock et d'autres facteurs. Plus de 106 millions de femmes se sont tournées vers le secteur privé pour obtenir des services de contraception en 2016 (Weinberger et Callahan 2017). Les pharmacies et points de vente de médicaments du secteur privé jouent un rôle important pour les utilisateurs de planification familiale – 40 % des utilisateurs de contraceptifs modernes ont obtenu leur méthode dans ces points de vente (Weinberger et Callahan 2017). Les associations de pharmaciens sont bien placées pour plaider en faveur du changement des politiques afin de permettre l'administration d'injectables dans les pharmacies.



Que disent les données probantes au sujet de l'administration de contraceptifs injectables en pharmacie ?

Bien qu'il existe des données probantes en ce qui concerne les programmes pilotes mis en œuvre dans les **points de vente de médicaments** (Bangladesh, Nigeria, Ouganda), il n'en va pas de même pour l'administration de contraceptifs injectables dans les **pharmacies** des pays à revenu faible et moyen. Étant donné le manque de données probantes provenant des pharmacies, les pharmaciens peuvent faire un plaidoyer pour ce type de partage des tâches en s'appuyant sur l'expérience d'autres cadres.

Le partage des tâches a permis aux agents de santé communautaires d'administrer des contraceptifs injectables dans de nombreux pays. Cette pratique a fait l'objet d'une évaluation rigoureuse et a été approuvée par de nombreuses parties prenantes, notamment l'OMS, la Banque mondiale, le FNUAP et l'USAID. L'administration d'injectables par des agents de santé communautaires au Kenya dans le cadre d'un programme pilote a connu un tel succès que le pays a adopté une politique en 2012 permettant aux agents de santé communautaires formés dans les zones difficiles d'accès de fournir des contraceptifs injectables (Advancing Partners and Communities 2014). Les pharmaciens ont souvent suivi une formation plus longue que celle des agents de santé communautaires et vendeurs de médicaments, et sont souvent mieux disposés à administrer les injectables. (Pour de plus amples renseignements, voir le **Guide des données probantes et des ressources** dans la trousse d'outils.)

¹ Les pharmacies sont des établissements de vente au détail, supervisés par des pharmaciens autorisés qui vendent des médicaments enregistrés et prescrits par le biais d'ordonnances. Les points de vente de médicaments sont des magasins de vente au détail de niveau inférieur, sans pharmacien au sein du personnel, qui mettent à disposition des médicaments en vente libre, ainsi que des produits chimiques et des remèdes domestiques.

Foire aux questions



Comment le partage des tâches affecte-t-il les autres prestataires cliniques ?

De nombreux pays connaissent des pénuries de personnel de santé. Ce type de partage des tâches vise à réduire la pression sur les agents de santé actuels, tout en élargissant les points de prestation de services pour permettre un meilleur accès aux contraceptifs injectables. Elle n'a pas pour but d'éloigner les prestataires cliniques, mais plutôt d'accroître l'accès à une méthode contraceptive populaire en la rendant disponible dans un endroit qui est déjà facilement accessible et fréquenté. Les associations de pharmaciens peuvent prendre des mesures pour faire participer les fournisseurs de services cliniques (médecins, infirmiers, sages-femmes, etc.) dès le début des efforts de plaidoyer afin d'atténuer toute résistance potentielle de la part des prestataires concernés.



Pourquoi devrions-nous faire un plaidoyer pour l'élargissement de notre champ de compétence à l'administration de contraceptifs injectables, et non à d'autres injections intramusculaires ?

Il existe un besoin spécifique pour ce service particulier, et les directives de l'OMS soutiennent spécifiquement l'administration de contraceptifs injectables par les pharmaciens. L'augmentation du nombre de sites fiables proposant des contraceptifs injectables permettra d'élargir l'accès et la disponibilité de ces contraceptifs. L'analyse montre que si les pharmacies privées fournissaient des contraceptifs injectables avec la même part de marché que les préservatifs et les pilules contraceptives orales, 9 millions de femmes supplémentaires pourraient être servies par le secteur privé (Weinberger et Callahan 2017).



L'administration de contraceptifs injectables nécessiterait-elle une ordonnance d'un prestataire ?

Cela dépend du contexte du pays. Lorsque les opérateurs de points de vente de médicaments ont été formés pour administrer des contraceptifs injectables en Ouganda, leur formation comprenait du conseil et des services de dépistage pour les patients afin de leur permettre de fournir des injectables sans devoir attendre l'ordonnance d'un prestataire de services cliniques. Selon le pays, divers scénarios sont possibles : les ordonnances peuvent être obtenues auprès d'un prestataire de services cliniques, puis administrées dans une pharmacie, ou les pharmaciens peuvent être formés pour donner du conseil, effectuer des dépistages et administrer les produits comme cela a été fait en Ouganda. Lorsque vous travaillerez avec les ministères de la Santé et les organismes de réglementation, il sera important de discuter de la nécessité ou non de prescrire des contraceptifs injectables dans les pharmacies.



En quoi consisterait une telle formation et combien de temps cela prendrait-il ?

Les associations de pharmaciens pourraient aider à co-concevoir une formation de courte durée (pas plus de quelques jours) qui soit centrée sur le client, complète et planifiée afin de perturber au minimum l'emploi du temps de travail déjà chargé des pharmaciens. La formation couvrirait des sujets tels que le conseil axé sur les droits, l'admissibilité des clients, l'injection en toute sécurité, l'élimination des objets tranchants, entre autres.



Comment pouvons-nous garantir aux décideurs et aux autres parties prenantes que les pharmaciens n'abuseront pas de l'élargissement du champ de compétence ?

Les associations de pharmaciens peuvent collaborer avec les organismes de réglementation et d'autres parties prenantes à l'élaboration d'un plan qui comprendrait des mécanismes d'auto-évaluation, de supervision de soutien et de feedback de la part des clients. Elles peuvent également aider à mettre en œuvre des interventions d'autorégulation pour assurer le strict respect de la politique.



Comment les pharmacies pourraient-elles promouvoir les services de contraceptifs injectables auprès des clients ?

Les associations de pharmaciens peuvent collaborer avec les organismes de réglementation pour élaborer des lignes directrices sur la promotion des services par les prestataires. Ils peuvent également collaborer avec les organismes de réglementation compétents pour mettre au point des panneaux d'affichage afin d'informer les clients de la disponibilité du service. Un plan d'image de marque et de promotion pourrait aider les pharmacies à s'identifier auprès des clients comme établissements ayant reçu une formation sur l'administration des injections.

Références :

Advancing Partners and Communities. 2014. "Provision of Injectable Contraceptives by Community Health Workers." Advancing Partners and Communities, JSI Research & Training Institute, Inc. et FHI 360

Akol, A., D. Chin-Quee, P. Wamala-Mucheri, J. Harriet Namwebya, S.J. Mercer et J. Stanback. "Getting Closer to People: Family Planning Provision by Drug Shops in Uganda." *Global Health: Science and Practice* 2, no. 4 (2014): 472-481.

Family Planning 2020. FP2020: The Way Ahead, 2016–2017.

Weinberger, M. et S. Callahan. 2017. *The Private Sector: Key to Achieving Family Planning 2020 Goals*. Brief. Bethesda, MD : Sustaining Health Outcomes through the Private Sector Project, Abt Associates.

OMS. 2017. *Task Sharing to Improve Access to Family Planning/Contraception*. Genève : OMS.